



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 17 Décembre 2008

Date de la convocation 10 Décembre 2008	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Chapelle des Pénitents ASPIRAN
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.SATGER Jean Noël, M. GARCIA Alain, M.MONTAGNE Thierry, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M. MARTINEZ Christian, CABRIERES : M. GAIRAUD Francis, M. MATHIEU Alain, CANET : Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, M.SEGURA René, M. BORE Jacques, M. MALBEC Sylvain, Mme BENEZETH Ingrid, CEYRAS : M. LACROIX Jean Claude, M. GABORIT Jean-Luc, Mme. FLOUROU Jocelyne, CLERMONT L'HERAULT : M. GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, Mme GUERRE Marie-Hélène, Mme THIERS Odile, M. FABREGUETTES Bernard, M. GALTIER René, M. MARTINEZ Antoine, Mme DELEUZE Elisabeth, Mme MILAN Andrée, M. SAEZ Gérard, FONTES : M. BRUN Olivier, M. BAISSÉ Robert, Mme MIRET Christiane, LIEURAN CABRIERES : M. BLANQUER Alain, Mme PUJOL MONNIER Chantal, MERIFONS : M. OLLIER Pierre, MOUREZE : M. NAVAS Gabriel, M. VALLAT Yves, NEBIAN : M. LIEB François, M.DRUART David, M.ESTEVE Bernard, OCTON : M. COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme, PAULHAN : M. DUPONT Laurent, M. GIL Claude, M. LOPEZ Daniel, M.LEBREAU Jean-Jacques, M. QUEROL Jean-François, PERET : Monsieur MONTAGNE Jacques, SALASC : M COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M. FOULQUIER GAZAGNES Bernard, M.RIGAUD Christian VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric, M.ORMIERES Jean Louis</p> <p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M. JURQUET Henri à M. CAZORLA Alain Mme CAZALET Claude à Mme MILAN Andrée M. BARDEAU Francis à M. DRUART David M. SOTO Bernard à M. QUEROL Jean-François M. BILHAC Christian à M. MONTAGNE Jacques Mme FONT Chantal à M. COSTES Jean</p>		

Objet : ZAC de l'extension des TANES Basses – Vente de la parcelle C1 à la SCI HB – Délibération du 21 Juin 2006 rapportée.

Monsieur LIEB rappelle aux membres du conseil que, par délibération du 21 Juin 2006, le conseil communautaire a approuvé la vente à la SCI AST MYLENE de la parcelle C1 sur la ZAC de l'extension des Tanes Basses d'une surface de 2365 m² pour un prix de 155 569.70 € TTC.

Il indique que la SCI AST MYLENE nous informe souhaiter se désister pour des motifs juridique et administratifs.

En conséquence, Monsieur LIEB propose au Conseil communautaire de rapporter la délibération du 21 juin 2006 enregistrée par les services de la Sous Préfecture de Lodève le 10 Juillet 2006.

Monsieur LIEB ajoute que la SCI HB a fait part de sa volonté d'acquérir cette parcelle pour y implanter un bâtiment commercial nouvelle génération (toiture constituée de panneaux photovoltaïques et mur rideau à panneaux solaires).

Dans ce projet, un grand show-room présentera les différents concepts de fenêtres PVC et Aluminium de hautes technologies ; Ces produits correspondent aux besoins en matière d'économie d'énergie et d'utilisation pour personnes handicapées.

Monsieur LIEB propose au Conseil de délibérer sur la vente de la parcelle C1, d'une surface de 2365 m² pour un prix de 155 569.70 € TTC, à la SCI HB.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur LIEB, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

RAPPORTE la délibération du 21 Juin 2006 enregistrée par les services de la Sous Préfecture de Lodève le 10 Juillet 2006, approuvant la vente à la SCI AST MYLENE de la parcelle C1 sur la ZAC de l'extension des Tanes Basses d'une surface de 2365 m² pour un prix de 155 569.70 € TTC.

APPROUVE la vente de la parcelle C1 d'une surface de 2365 m² à la SCI HB, pour un prix de 155 569.70 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais

Alain CAZORLA.